2026/84

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CLAYE-SOUILLY – 77410 –

Séance du Conseil municipal du 20 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION	**07 avril 2026**
DATE DE L'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION	**07 avril 2026**
NOMBRE DE CONSEILLERS	**En Exercice : 33** **Présents : 29** **Votants : 33**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc SERVIERES, Maire.**

PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs BOUSSANGE, BROUET-HUET, DENEUVILLE, POULAIN, MONTI, THIEDEY, GABILLET, LAMBERT, PERRIGAULT, GUIGNARD, PASQUIER, CHAPUT, NKAMTHEU, ROUSSEAU, POULET, SIEJAK, CLAVIE, ANDREANI, VERHAEGHE, DAVID-THEUNYNCK, FIDON, LA BELLA, MANDIN, PERRUCHOT, COLLONGE, MELARD, HEE, SOUDAN.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

• Monsieur Xavier CALENDINI	par	Madame Blandine NKAMTHEU
• Madame Sylvie MARIN	par	Madame Christine POULAIN
• Monsieur Kamel AMRANI	par	Monsieur Romain LA BELLA
• Madame Aline ELOIDIN	par	Madame Hélène POULET

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK

OBJET : NOUVELLE TARIFICATION DU CLUB ADOS A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget communal ;

VU la délibération n°19 du 12 avril 2023 portant sur les tarifs du Club Ados ;

VU l'avis favorable de la commission Affaires scolaires-Enfance-Jeunesse en date du 2 avril 2026 ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'évolution des prix et des contraintes économiques il est nécessaire de faire évoluer les tarifs ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire ;

DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
077-217701184-20260420-CM2026-84-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

A l'unanimité,

FIXE l'adhésion des familles, comme suit à compter du 1er septembre 2026 :

- Adhésion au Club Ados :

	Quotient Familial	Forfait année scolaire complète	Forfait en cours d'année (à partir de janvier)
De 0 à 290	Q1	32,01 €	21,34 €
De 290,01 à 580	Q2	39,48 €	26,68 €
De 580,01 à 870	Q3	46,95 €	32,01 €
De 870,01 à 1160	Q4	54,42 €	37,35 €
De 1160,01 à 1450	Q5	61,89 €	42,68 €
De 1450,01 à 1740	Q6	69,36 €	48,02 €
De 1740,01 à 2030	Q7	74,70 €	50,15 €
De 2030,01 à 2320	Q8	80,04 €	53,35 €
De 2320,01 à 2610	Q9	85,37 €	56,55 €
De 2610,01 à 2900	Q10	90,71 €	59,75 €
De 2900,01 à 3190	Q11	96,04 €	64,02 €
Au-delà de 3190,01	Q12	101,38 €	67,22 €
Extérieur		117,38 €	80,04 €

- Vacances scolaires et restauration :

	Quotient Familial	Forfait Petites Vacs	Forfait Eté (1mois)	Tarifs Sorties	Restauration Vacances
De 0 à 290	Q1	10,67 €	21,34 €	50% du prix d'entrée pris en charge par les familles	5,28 €
De 290,01 à 580	Q2				
De 580,01 à 870	Q3				
De 870,01 à 1160	Q4				
De 1160,01 à 1450	Q5				
De 1450,01 à 1740	Q6				
De 1740,01 à 2030	Q7				
De 2030,01 à 2320	Q8				
De 2320,01 à 2610	Q9				
De 2610,01 à 2900	Q10				
De 2900,01 à 3190	Q11				
Au-delà de 3190,01	Q12				
Extérieur		21,34 €	32,01 €	Prise en charge complète de la famille	8,01 €

Accusé de réception en préfecture
077-217701184-20260420-CM2026-84-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Mairie de Claye-Souilly (Seine et Marne)

La secrétaire de séance,

Bénédicte DAVID-THEUNYNCK

Mairie de Claye-Souilly (Seine et Marne)

Le Maire,

Jean-Luc SERVIERES

Accusé de réception en préfecture
077-217701184-20260420-CM2026-84-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026